



Informations générales et réglementaires

Un réseau électrique sous tension : RTE lance EcoWatt

La situation pourrait être tendue cet hiver pour assurer l'équilibre offre-demande d'électricité. La dernière analyse de RTE pointe les scénarios possibles et appelle à un élan de solidarité pour que particuliers, collectivités et entreprises adoptent des gestes de sobriété. Pour évaluer les risques, RTE a mené son analyse en combinant trois scénarios d'équilibre offre/demande et plusieurs configurations météo allant d'un hiver chaud à un hiver très froid.

Vous trouverez l'explication des trois scénarios : [ICI](#)

Si les conditions météo s'avèrent contraignantes (chaque degré en moins mobilise 2400 MW de puissance électrique supplémentaire), RTE sera obligé de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde, dont le délestage. Pour éviter d'en arriver au délestage, RTE lance le [dispositif Ecowatt](#) afin d'informer des écogestes supplémentaires à adopter. Que devra-t-on faire à ce moment, c'est-à-dire lors des situations les plus tendues ? Toutes les économies d'énergie sont les bienvenues, ainsi que le décalage des consommations pour éviter les périodes les plus délicates (le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h). RTE a chiffré trois actions ayant un important impact :

- La baisse de la température de consigne du chauffage électrique d'un degré Celsius, voire deux, peut faire diminuer l'appel de puissance national de 2 à 2,9 GW le matin et le soir.
- Remplacer les ampoules par des LED, baisser l'éclairage dans le tertiaire et éteindre les lumières présentent aussi un potentiel non négligeable de 0,5 à 1,5 GW.
- La modération des appareils de cuisson peut faire gagner 10 % des 6 GW qui sont parfois appelés en hiver pour cet usage.

Le Plan National de Sobriété Énergétique

D'ici 2050, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone, visant à réduire considérablement l'usage des énergies fossiles, ainsi qu'à réduire de 40% sa consommation d'énergie, ce qui suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements. Dans ce but le gouvernement a rendu public, le 6 octobre 2022, un **plan de sobriété** national visant à réduire de 10% notre consommation d'énergie en deux ans par rapport à 2019, et de 40 % en 2050.

Pour retrouver toutes les fiches sobriété de l'ADEME, c'est [ICI](#).

Supports et informations

Guide ACTEE : 8 mesures d'urgence énergétique

ACTEE met à disposition des collectivités locales un recueil des actions d'urgence pouvant être mises en place rapidement, dans une logique de sobriété, permettant un retour sur facture immédiat et pouvant constituer une première marche vers une approche d'efficacité énergétique de plus long-terme : « Augmentation du prix de l'énergie : 8 mesures d'urgence énergétique pour les collectivités ». A retrouver : [ICI](#)

Les derniers indicateurs de la transition énergétique francilienne

Le Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des GES (ROSE) s'enrichit des dernières données de 2019, d'un tableau de bord à l'échelle francilienne, disponible [ICI](#).

Ce dernier permet de mettre en avant des indicateurs clés concernant le bilan énergétique et les émissions de GES dans la région francilienne.

Financements et accompagnements

Dispositif ACTEE +

Un nouveau volet d'ACTEE, accompagnant des démarches structurées de long-terme de réduction des factures énergétiques, **ACTEE+**, est doté de 220 M€ dont 90 % sont directement redistribués aux collectivités, via des appels à projets et sous-programmes.

ACTEE+ se déploie sous la forme d'une aide économique, via un AAP trimestriel « CHENE », fondé sur le même cahier des charges et un calendrier connu par tous en avance, de manière à permettre à chacun de bien travailler un dossier, ainsi que la démarche GENÊT avec relève "au fil de l'eau" tout au long du programme pour des collectivités isolées, notamment en zone rurale, aux côtés des sous-programmes qui adressent certaines thématiques spécifiques (90% du montant du programme).

- **LUM'ACTE**, pour favoriser la **rénovation énergétique du parc d'éclairage public** des collectivités : <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/sous-programme-lumacte/>

Date limite de candidature : 30/05/2023

- **ACT'EAU**, pour **réduire les consommations d'eau et d'énergie dans les équipements aquatiques publics** : <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/acteau/>

Date limite de candidature : 16/04/2023

Rendez-vous le 9 décembre de 11h à 12h pour une présentation des grands axes, par la FNCCR (cf rubrique Agenda ci-dessous).

Coup de Pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs »

A compter du 1er septembre 2022, le Coup de pouce « Chauffage des bâtiments tertiaires », mis en place par l'État dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), est **étendu aux bâtiments résidentiels collectifs**. Spécifiquement pour les réseaux de chaleur, ce coup de pouce permet d'obtenir une aide financière pour se raccorder à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération. Simulateur et cartes disponibles [ICI](#) sur le site France Chaleur Urbaine

Alveole +

Le programme Alvéole revient ! Lancé à l'automne 2022, Alvéole Plus prend la suite d'Alvéole. Ce programme vise à accélérer la création de places de stationnement vélo, via des financements, des conseils et des formations.

Pour être tenu informé, inscription sur : <https://alveoleplus.fr/>

Développer le vélo tourisme

Porté par l'ADEME et lancé le 2 novembre, ce programme propose un cadre incitatif pour mailler les territoires d'un réseau d'itinéraires contribuant à l'aménagement des territoires, au développement durable et à l'amélioration du cadre de vie. Il est doté d'un budget global de 6 millions d'euros disponible jusque fin 2024.

Les actions soutenues contribueront à améliorer la pratique du vélotourisme pour l'utilisateur, notamment en accompagnant les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales à renforcer le réseau national des véloroutes et en déployant des services dédiés : aire de service, marque Accueil Vélo...

Pour déposer un dossier de candidature, c'est [ICI](#)

Fonds Vert

Annoncé le 31 août dernier par la Première ministre, un fonds "vert" est mis en place pour accélérer la transition écologique et accompagner les collectivités par une ingénierie dédiée. Ce fonds, annuel, reconductible, est doté de 2 Milliards d'euro pour 2023, destinés à l'adaptation des territoires aux enjeux du changement climatique (renaturation des villes, prévention des inondations...), à l'amélioration de la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public, tri à la source des biodéchets) et de la qualité du cadre de vie (déploiement des ZFE, recyclage des friches,...).

Les aides qui découlent du fonds vert seront **lancées à partir de janvier 2023**. Un portail unique sur « Démarches-simplifiées » va être créé pour permettre aux collectivités de déposer leurs dossiers de candidature.

Une page vitrine est d'ores et déjà disponible sur le site aides-territoires, qui accueillera prochainement le détail de chaque dispositif. Pour recevoir une alerte, c'est [ICI](#)

AMI Retour de la Nature en Ville

Ile-de-France Nature lance un appel à manifestation d'intérêt « Retour de la Nature en ville » pour faire émerger des projets de renaturation des villes. A travers cet AMI, Ile-de-France Nature propose de participer au financement des études techniques pour répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la maturation et la conception de leur projet en mettant en place une aide à l'ingénierie de projet.

- Le plafond de l'aide est fixé à 100 000 € par projet.
- Date limite de candidature : 15 mars 2023

Pour en savoir plus : [ICI](#)

AMI ClimAgri

L'ADEME Ile-de-France peut apporter un soutien financier aux collectivités territoriales (principalement EPCI et PNR) souhaitant conduire un diagnostic énergie-gaz à effet de serre des secteurs agricole et forestier à l'aide de l'outil ClimAgri® et animer les acteurs du territoire autour des résultats de ce diagnostic, afin d'évaluer des scénarios d'évolution dans le secteur agricole et de construire un plan d'action.

- Taux d'aide plafonné à 70 %
- Date limite de candidature : 17 février 2023

Pour en savoir plus : [ICI](#)

Agenda

8 décembre 2022 de 11h à 12h : Présentation des Aides en faveur de la Nature et de la Biodiversité

L'ARB IdF et Aides-territoires organisent un webinaire pour présenter le portail dédié aux aides en faveur de la nature et de la biodiversité, ainsi que le détail des dispositifs existants.

Pour vous y inscrire, c'est [ICI](#)

9 décembre 2022 de 11h à 12h : Présentation du dispositif ACTEE+

Rendez-vous en ligne le 9 décembre de 11h à 12h pour une présentation des grands axes du programme ACTEE+, par la FNCCR. Inscriptions via le [lien](#).

9 décembre de 9h30 à 12h : Webinaire « Changement climatique et agriculture en IdF »

Les prochaines rencontres du Réseau rural porteront sur "Changement climatique et agriculture en Île-de-France : de l'atténuation à l'adaptation". En format Webinar ces rencontres sont ouvertes à toutes et tous (techniciens, élus, société civiles...).

Lien de connexion : <https://meet.goto.com/444901845>

16 décembre : Webinaire du Lab2051 : Accélérer l'usage du bois dans la construction

Quels leviers pour les collectivités et les aménageurs ?

Inscriptions : [ICI](#)

20 décembre de 14h à 17h30 : concertation nationale sur le mix énergétique

Le Gouvernement a lancé le 20 octobre 2022 une grande concertation nationale sur le mix énergétique intitulée « Notre avenir énergétique se décide maintenant ». Cette concertation a lieu en ligne ainsi que via une réunion dans chaque région. Elle s'inscrit dans le cadre de la future stratégie française énergie-climat, de la future programmation pluriannuelle de l'énergie et stratégie nationale bas carbone.

L'étape francilienne aura lieu le mardi 20 décembre de 14h00 à 17h30 (accueil à partir de 13H30) à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, 5 rue Leblanc Paris 15°, en présence de Mme Agnès Pannier-Rucher, ministre de la Transition énergétique.

Pour s'inscrire, c'est [ICI](#)

12 janvier 2023 : rencontre régionale TEDDIF

Le jeudi 12 janvier 2023, les partenaires du réseau Teddif vous donnent Rdv à l'Académie du Climat pour un évènement en présentiel : la Rencontre Régionale Teddif, qui fêtera les 20 ans du réseau !

Pour s'inscrire et découvrir le programme, c'est [ICI](#)

17 Janvier 2023 de 9h à 12h30 : Séminaire « Comment baisser ma consommation énergétique, et mes émissions carbone ? »

La DDT78, Énergies Solidaires et les partenaires de la CYTé ont le plaisir de vous accueillir à la Fabrique 21 à Carrières sous Poissy le 17/01 prochain matin, afin d'aborder la question de la réduction de la consommation énergétique des collectivités territoriales.

Nous vous proposerons de nombreux témoignages d'élus yvelinois et d'acteurs du territoire afin de vous présenter :

- les actualités réglementaires récentes (Décrets, Plan de Sobriété, Fonds Vert),
- des exemples de bonnes pratiques (exemples concrets de rénovation de l'éclairage public, des bâtiments publics et des copropriétés),
- et des outils à votre disposition pour vous accompagner (Conseil en Energie Partagée, FNCCR, achats groupés d'énergie, Contrat de Développement Territorial).

Pour vous inscrire : envoyer un email à : catherine.langlet@yvelines.gouv.fr